

2° Le mélange, propre aux mêmes applications, de 10 d'esprit de bois brut ou 15 d'esprit rectifié avec 90 ou 95 d'alcool de 98 à 100°;

3° Le liquide éclairant contenant au moins 20 de carbures d'hydrogène de la houille bouillant, de 100 à 115° pour 80 d'alcool à 98°;

4° Le mélange éclairant contenant au moins 20 de goudron de bois épuré sur la chaux pour 80 d'alcool à 90° au moins;

5° Enfin le liquide dit hydrogène liquide contenant, pour 100 parties en volume, 40 à 60 d'essence de térébenthine rectifiée anhydre pour 60 à 40 d'alcool de 98 à 100°.

Le comité se réserve de rendre prochainement compte, au conseil, de l'examen détaillé des diverses pièces envoyées au concours et de celles qui seront reçues jusqu'au 31 de ce mois, et de compléter alors les documents qui pourraient être utiles à la réalisation des mesures législatives dans l'intérêt de nos vignobles et de plusieurs industries manufacturières.

*Signé PAYEN, rapporteur.*

*Approuvé en séance, le 27 décembre 1843.*

---

#### ARTS ÉCONOMIQUES. — MOSAÏQUE.

*RAPPORT fait par M. Silvestre fils, au nom du comité des arts économiques, sur les mosaïques en relief de M. Thérét, rue des Saints-Pères, 38.*

Messieurs, la haute antiquité de la mosaïque, l'empressement que, depuis la naissance de cet art en Orient, les nations éclairées ont mis à l'accueillir et à le cultiver, le degré de perfection auquel il a été porté, et qu'attestent encore les monuments qui nous restent de toutes les époques, enfin la beauté et l'inaltérabilité de ce genre de travail, témoignent assez de son importance et de l'intérêt qu'il doit inspirer.

La mosaïque venue de l'Asie était déjà un art ancien quand les Grecs, en l'adoptant, surent lui imprimer ce cachet de perfection et de bon goût dont était marqué tout ce qui sortait de leurs mains.

Rome plus tard orna ses temples et ses palais des belles mosaïques dont elle dépouilla les provinces d'Orient, et, s'adonnant elle-même à la pratique de cet art, elle s'éleva promptement à la hauteur de ses modèles.

Lors de la décadence de l'empire, la mosaïque dut souffrir de toutes les vicissitudes auxquelles les arts furent généralement exposés; aussi ne la vit-on plus cultivée avec succès que dans quelques parties de la Grèce : elle ne

revint briller en Italie que vers le milieu du *xiv<sup>e</sup>* siècle, époque qui a vu commencer cette suite de magnifiques travaux dont sont ornés aujourd'hui les principaux monuments de Rome, de Florence et de Venise.

La mosaïque proprement dite se divise en deux genres : le premier, le genre romain, consiste à employer des pierres naturelles ou artificielles de différentes couleurs ; on les taille en prismes à bases de petites dimensions qu'on assemble selon les effets qu'on veut obtenir, et qu'on fixe au moyen d'un ciment. Quand le tableau doit être vu de près, on a soin de polir sa surface.

L'autre genre, dit genre florentin, consiste à se servir de tablettes de marbres ou de pierres dures, de dimensions variables, de couleurs diverses, taillées suivant certains contours, et qu'on réunit de manière à rendre le plus exactement possible les objets qu'on veut imiter.

Ces mosaïques doivent leurs noms à ce que Rome et Florence se sont presque exclusivement emparées de ces deux genres de fabrication, et plus encore à ce qu'elles les ont portés à un degré de perfection qu'on ne peut bien apprécier qu'après avoir visité les principales villes de l'Italie.

Le prix élevé auquel reviennent les mosaïques de quelque importance aurait rendu leur exécution très-difficile, si les gouvernements de Florence et de Rome n'avaient de tout temps protégé cet art intéressant d'une manière aussi généreuse qu'éclairée. A Florence même, où l'on n'emploie guère, pour les riches mosaïques, que des pierres dures plus ou moins précieuses, le prix excessif de ce genre de travail a fait tomber le monopole de la fabrication des mosaïques exclusivement aux mains du souverain.

Le *xvi<sup>e</sup>* siècle a vu naître à Florence une autre espèce de mosaïque dont la beauté ne le cède en rien à celle des deux autres, et dont les difficultés d'exécution sont plus grandes peut-être, je veux parler des mosaïques en relief.

Ce troisième genre consiste en une application sur un fond de marbre uni, ordinairement noir ou blanc, de pierres dures diversement colorées, sculptées en relief et réunies de manière à représenter certaines productions naturelles, telles que des fleurs, des feuilles, des fruits, et même des animaux. Le mastic qui sert à fixer ces pierres, et qui doit être d'une grande ténacité, est composé de parties égales, en poids, de mastic en larmes, de gomme laque et de térébenthine, qu'on fait fondre sur le feu.

La nouveauté et la beauté de ces imitations les firent rechercher avec empressement. En France même et en Allemagne, quelques tentatives particulières furent faites dans le but de rivaliser avec l'Italie ; mais elles durent échouer faute de moyens suffisants. Aussi, Florence, aidée des puissantes ressources de l'État, est-elle restée en demeure jusqu'ici de faire fleurir et de perfectionner, sans concurrence, un art par elle inventé.

Il est à regretter qu'en France, dans ce pays dont le génie artistique tient le premier rang en Europe, la fabrication de la mosaïque en général n'ait pas été protégée par le gouvernement d'une manière spéciale et efficace. A l'aide de secours suffisants, elle y eût excellé sans doute, à en juger par les produits qui, malheureusement à de trop longs intervalles, ont paru chez elle comme pour faire voir, par ce qu'ils étaient, ce qu'ils auraient pu devenir. Napoléon conçut, il est vrai, l'idée de fonder à Paris une fabrique impériale de mosaïques, mais le temps ne lui permit pas de réaliser un projet auquel depuis on n'a pas cru devoir donner suite.

Aujourd'hui, messieurs, se présente à vous un artiste habile, M. *Théret*, dont la vie entière a été jusqu'ici consacrée à l'étude et au travail des pierres fines. Il vient vous soumettre des ouvrages de mosaïque en relief, de sa fabrication, qui sont dignes d'entrer en comparaison avec ce que les Italiens ont fait de plus remarquable.

Depuis plusieurs années que M. *Théret* se livre avec persévérance à ce genre de travail, il n'a reculé devant aucun genre de sacrifices pour arriver au but qu'il se proposait, celui d'être utile au pays; il a voulu faire voir que la France a des ouvriers capables qui, avec l'appui des savants et les secours du pouvoir, sauraient se mettre au niveau des artistes étrangers et même les surpasser.

M. *Théret* s'occupe encore avec succès de la fabrication de la mosaïque dite *florentine platte*, et aussi de la marqueterie : il est parvenu, en alliant ces deux genres avec une rare intelligence, à confectionner des meubles et divers articles de bijouterie d'une grande beauté; il a mis sous les yeux de votre comité des ouvrages de ce genre qui ne laissent rien à désirer sous le rapport du dessin et de l'exécution.

En conséquence de ce qui précède, j'ai l'honneur, messieurs, de vous proposer, au nom du comité des arts économiques, 1° d'honorer M. *Théret* de votre suffrage, comme récompense due à ses persévérants travaux; 2° d'ordonner l'insertion du présent rapport au *Bulletin*; 3° de transmettre une copie de ce rapport à MM. les ministres de l'intérieur, du commerce et des travaux publics, ainsi qu'à M. l'intendant de la liste civile, afin d'appeler leur attention sur une fabrication qui, considérée sous un point de vue général, mérite d'être importée en France et d'y exciter tout l'intérêt du gouvernement.

Nous pensons aussi que cette occasion doit être saisie pour signaler à M. le ministre des travaux publics et à M. l'intendant de la liste civile l'avantage qu'il y aurait d'encourager la confection et la restauration des grandes mosaïques pour l'ornement et la décoration des monuments.

Signé E. SILVESTRE fils, rapporteur.

Approuvé en séance, le 13 décembre 1843.